

COMMISSION SECURITE DU CODEP22

Pour votre information, bilan des actions sécurité entreprises depuis l'assemblée générale du Comité départemental.

30/11/2009 : Avec JC Harzo, réunion avec le secrétaire général de la préfecture pour lui exposer les difficultés que nous rencontrons avec les aménagements cyclables sur le département.

8/12/2009 : Réunion avec le service randonnée du CG22 : point sur le schéma directeur départemental et notamment la Littorale.

En 2010 la priorité du CG22 sera le tronçon Hillion-Pordic avec notamment la réhabilitation d'un viaduc de type Harel de la Noé sur la commune de Pordic.

15/12/2009 : Avec JC Harzo, réunion à Pontivy avec les représentants sécurité du Codep 29
Objectif : mettre en place des actions sécurité communes aux 4 départements bretons

17/12/2009 : Réunion avec le Maire de St Agathon pour faire le point sur l'avancement de l'aménagement cyclable de Kerhollo.

Les relations entre la commune de St Agathon et le cabinet d'études Servicad sont plus que tendues. Il a quand même été convenu entre eux que les aménagements paysagers allaient être remis en état.

Une fois ces travaux réceptionnés, la commune prendra à sa charge la mise en conformité des aménagements cyclables.

14/01/2010 : Réunion avec St Brieuc Agglomération eu égard au schéma directeur cyclable de l'agglomération de St Brieuc. Mr Pascou nous a remis le dossier de ce schéma.

29/01/2010 : Mail à Mr Pascou de l'agglomération de St Brieuc pour lui faire part de notre étonnement que les usagers cyclistes ne soient pas représentés au comité technique de ce schéma cyclable.

Depuis, notre demande a été prise en compte, mais aucune réunion de ce comité à ce jour.

Courant septembre 2010 le codep22 projette une réunion avec les clubs cyclos des villes concernées par ce schéma cyclable.

1/02/2010 : Réunion en urgence avec la mairie de Ploufragan concernant un projet d'aménagement cyclable sur l'ancienne route de Loudéac, entre le rond point « Ispaïa » et les Villes-Moisan.

Difficile d'imposer notre point de vue. Ce n'est pas gagné, (budget serré.) Affaire à suivre.

1/02/2010 : Réunion publique à Etables/Mer relative à une modification de voirie.

Les cyclistes ont été pris en compte. Attendons l'enquête publique pour y voir plus clair.

08/02/2010 : Réunion sur le terrain avec le service technique de la mairie de Guingamp suite à des anomalies constatées après l'ouverture d'une piste cyclable au Roudourou. Là encore il est difficile de faire passer le message de la prise en compte de la sécurité des cyclistes.

20/02/2010 : Envoi d'un courrier au directeur de la CRAM de Bretagne eu égard aux nombreuses malfaçons constatées sur la piste cyclable de la zone de Bellevue en St Agathon, la communauté de communes de Guingamp faisant la sourde oreille à nos remarques.

Note : cette piste cyclable avait été demandée par la CRAM à la communauté de communes de Guingamp afin de sécuriser au mieux les déplacements domicile-travail des cyclistes travaillant dans les entreprises de cette zone.

Réponse de la CRAM : « Nous prenons bonne note de votre souhait de revoir les aménagements dédiés aux cyclistes... »

Depuis, nous avons pu constater que le caractère obligatoire de cette piste était passé à l'état facultatif, que des panneaux de police encombrant les couloirs de circulation des cyclistes avaient été déplacés et mis le long des propriétés privées, certes les 3 bouches d'incendie subsistent sur la piste, les déplacer n'est pas une mince affaire, nous ne désespérons pas.

21/02/2010 : La commission sécurité demande au club de Ploubazlanec de prendre contact avec sa mairie afin de savoir si les cyclistes ont été pris en compte dans la réfection de voirie, en cours de réalisation, du centre bourg.

Réponse : non.

Sur les conseils de notre commission, le club de Ploubaz propose la mise en zone 30 de cette voirie. Cela pouvant satisfaire tout le monde. La mairie ne semble pas avoir été très réceptive à cette solution. Affaire à suivre.

Pour votre information : Dans l'article L228-2 du code de l'environnement, l'article 20 de la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (dite LAURE) du 30/12/1996 énonce de la façon suivante les obligations des gestionnaires de voiries urbaines au regard l'aménagement d'itinéraires cyclables :

A l'occasion de réalisations ou de rénovations de voies urbaines doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants.... C'est au 1^{er} janvier 2008 que l'application de cet article de loi est rentrée en vigueur.

Note : Une zone 20 ou 30 peut être considérée comme un aménagement cyclable compte tenu du faible différentiel vitesse entre l'automobile et le cycliste.

24/02/2010 : Relance, auprès de la mairie de St Agathon. La réception des travaux n'a toujours pas eu lieu.

Note : à fin juin.

Il semble qu'un nouveau conflit s'est fait jour entre la mairie de St Agathon et Servicad. Le feuilleton continu...les cyclistes attendent ! Et les contribuables paient !

04/03/2010 : Courrier au maire de St Cast-le-Guildo concernant les aménagements cyclables non conformes réalisés sur cette commune.

Une rencontre a eu lieu, le 15 mars avec l'adjoint chargé des transports qui reconnaît que les aménagements faisant l'objet du courrier ne peuvent convenir aux cyclistes. Ils sont donc appelés à disparaître.

15/03/2010 : Entrevue avec le directeur de l'association des maires des Cotes d'Armor afin de lui faire part de la non-application de la loi Laure dans nombre de communes de notre département. Nous lui demandons d'informer les mairies de l'obligation d'appliquer cette loi lors de rénovation de voirie.

Un article écrit par le directeur de cette association est paru dans « la lettre mensuelle » du mois d'avril, envoyée aux maires du département.

13/04/2010 : Nous avons rencontré (commission sécurité+ club cyclo local) la mairie de Plérin concernant la réalisation de bandes cyclables dans l'agglomération de cette localité.

Les plans qui nous ont été présentés étaient satisfaisants.

19/04/2010 : Réunion à la demande du Maire de Pleslin-Trigavou pour un projet d'aménagement cyclable sur cette commune.

Du 19 au 22 mai : A la demande du service randonnée du CG22, réalisation d'un diagnostic sur la sécurisation des intersections de la voie verte n°6 reliant Carhaix à St-Méen-le-Grand, (224 intersections)

7/06/2010 : Pont de Lézardrieux.

Rappel : Ce pont étroit, est dangereux pour les cyclistes souvent doublés par les automobiles. Nous avons relancé le CG22.

Pas de solution satisfaisante toute faite. Nous avons convenu d'un essai avec des panneaux d'interdiction de doubler les cyclistes. La pose de ces panneaux devrait intervenir avant la saison estivale. Souhaitons que cette réalisation solutionne ce point délicat.

7/06/2010 : Rencontre avec le maire de Ploumagoar concernant un projet d'aménagement cyclable sur cette commune.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce bilan à mi-année, certes un peu tardif, nos actions ont été essentiellement orientées d'une part, vers la mise en conformité des aménagements existants afin que tous les cyclistes puissent rouler dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, vers l'information des donneurs d'ordre eu égard aux lois, et/ou aux recommandations nationales en la matière, qu'ils sont tenus de respecter lors de réalisations d'aménagements cyclables.

Il est absolument nécessaire que toutes les parties prenantes changent d'état d'esprit pour que ces réalisations soient exécutées correctement du premier coup.

Il reste un long chemin à parcourir, nous nous y employons, nous sommes convaincus que des progrès ont été réalisés, avec votre soutien nous y parviendrons.

Bonnes vacances à vous tous.

Sachez aussi que nous restons à votre écoute.

Jean-Claude HAMON

Vice –président du Codep22

Responsable de la Commission sécurité

Membre de la commission nationale de sécurité routière de la FFCT